

écouterRTL EN DIRECT RTL Matin L'invité de RTL / Jean-Michel Aphatie

Info Sport Culture-Loisirs Video Blogs Services Jeux

Animateurs Emissions Y assister Participer Podcasts

Accueil > Toutes les Actualités > Collision d'Allinges : la SNCF et RFF mis en examen

**∢**))

FAITS DIVERS JUSTICE

Collision d'Allinges : la SNCF et RFF mis en examen

Créé le 03/02/2012 à 19h04



L'accident avait coûté la vie à sept collégiens à Allinges en juin 2008 / AFP / Archives, Jean-Pierre Clatot

Un rebondissement dans l'enquête sur la collision entre un TER et un car scolaire à Allinges, en Haute-Savoie, en juin 2008. Plus de trois ans après l'accident qui avait coûté la vie à sept collégiens, la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) ont été mis en examen. Une décision prise la semaine dernière au vu des arguments avancés par les parties civiles et afin de permettre un "débat public" sur la responsabilité des deux entreprises. Une reconstitution avait eu lieu le 16 juin dernier pour tenter de comprendre l'enchaînement de ce drame. Ecouter 00:00:00 0% Arnaud

Grange | 03/02/2012 - 19h12 (C'est un soulagement pour les proches des victimes : la réaction de David Heraclide, porte-parole des familles

## Mises en examen

"Il n'y a pas de changement profond dans le dossier qui est compliqué et où les deux juges d'instruction et le parquet ont beaucoup hésité", a dit vendredi le procureur de la République à Annecy, Eric Maillaud.

Les juges ont cependant estimé "préférable de permettre le débat et le seul moyen juridique pour cela, c'est la mise en examen", a-t-il ajouté.

En effet, "la SNCF et RFF devraient saisir la chambre de l'instruction pour contester cette mise en examen" et **"on aura une décision collégiale" et un "débat public" sur la question**, a-t-il souligné.

Ces mises en examen "ne préjugent en rien d'une éventuelle condamnation. C'est **un dossier extrêmement complexe** où la responsabilité n'est pas évidente", a ajouté le procureur.

## "Lampiste"

Le 2 juin 2008, un TER assurant la liaison entre Evian-les-Bains (Haute-Savoie) et Genève <u>avait</u> percuté un car scolaire, tuant sept adolescents, âgés de 11 à 13 ans, et faisant 25 blessés.

Jusqu'à présent, seul le chauffeur du car, qui aurait mal engagé son virage au passage à niveau, <u>était mis en examen pour "homicides involontaires"</u>. Mais, pour les parties civiles, poursuivre le seul chauffeur revenait à juger un "lampiste".

"Ce n'est pas parce que la responsabilité du chauffeur est pleine et entière qu'elle est exclusive", a ainsi estimé Me Georges Rimondi, avocat des parties civiles, en se réjouissant des nouvelles mises en examen.

"Le fait que des institutions comme la SNCF et RFF sentent le vent du boulet peut les inciter à plus de prudence à l'avenir pour éviter de nouvelles catastrophes", a-t-il ajouté.

"Ce qu'on voudrait, c'est que les passages à niveau dangereux soient **aménagés ou interdits aux gros gabarits**", a dit Me Rimondi. Dans le cas d'Allinges, "il y avait des différences de niveau sur les rails, ce qui peut expliquer pourquoi le car a patiné", a-t-il précisé.

(Avec dépêches)